Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Service Eau, Risques et Nature

Unité
Politique et Gestion de l'Eau

ARRETE préfectoral n° 16-DDTM85-215

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et R. 212-29 à R. 212-34,

VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-819 du 27 octobre 2010, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,

VU le changement de représentant du conseil régional des Pays de la Loire intervenu suite aux élections de décembre 2015, désigné par délibération de la Commission permanente en date du 26 février 2016,

VU le changement de représentant de l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay désigné par délibération en date du 21 janvier 2016,

VU le décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

ARRETE

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 15-DDTM-327 du 3 juillet 2015 est modifié comme suit :

1. **Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux** :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claudine GOICHON est remplacée par Monsieur Pierre-Guy PERRIER

2. **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées** :

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay :
Monsieur CHADENEAU Bernard est remplacé par Monsieur Francis VRIGNAUD

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire
- le Délégué inter-régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant.

Le reste de l'article 1 est sans changement.
Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 10 MAI 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

Vincent NIQUET

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 16-DDTM85-
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Lay
Composition de la CLE du bassin du Lay
57 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : *(29 membres)*

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Pierre-Guy PERRIER

Conseil départemental de la Vendée :
Madame Brigitte HYBERT
Monsieur Marcel GAUDUCHEAU

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Jean-Claude AUVINET	Maire de La Réorthe
Monsieur James LOUIS	Maire de Réaumur
Monsieur Olivier BAZIREAU	Maire de Menomblet
Monsieur Hervé ROBINEAU	Maire de Mouchamps
Monsieur Marie-Gérard MERLET	Adjoint de Château-Guibert
Monsieur Michel COTTEREAU	Adjoint de Champ Saint Père
Monsieur Christian AIME	Maire des Moutiers les Mauxfaits
Monsieur Joël BORY	Maire de Saint Michel en l'Herm
Monsieur Jean-Marie ANGOTTI	Conseiller municipal à l'Aiguillon sur Mer
Monsieur Claude PREAU	Adjoint de Pouzauges
Monsieur Joël CHATEIGNER	Adjoint de Monsireigne
Madame Anne AUBIN-SICARD	Adjointe de La Roche-sur-Yon

Communauté de communes du pays de Sainte-Hermine :
Monsieur Norbert BARBARIT

Communauté de communes du pays de Chantonnay :
Monsieur Louis-Marie GIRAUDEAU

Communauté de communes du pays moutierrois :
Monsieur Jannick RABILLER

Communauté de communes du pays mareuillais :
Monsieur James GANDRIEAU

Communauté de communes du pays né de la mer :
Monsieur Jean ETIENNE

Communauté de communes du pays de Pouzauges :
Monsieur Antoine HERITEAU

Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :
Monsieur Gérard RIVOISY

Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie :
Monsieur Valentin JOSSE

Communauté de communes du pays des Essarts :
Madame Mathilde VIONNET

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Angle Guignard :
Monsieur Eric RAMBAUD

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Plaine et Graon :
Monsieur Jean-Pierre JOLY

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais Poitevin :
Monsieur Patrick JOUIN

Syndicat mixte pour l'entretien et la restauration du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL) :
Monsieur Rémy PELON

Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay :
Monsieur Thierry PRIOUZEAU

2 - **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées** : *(15 membres)*

Chambre d'agriculture de la Vendée :
Monsieur Loïc RINEAU

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :
Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

Association Syndicale Autorisée de la Vallée du Lay :
Monsieur Francis VRIGNAUD

Association « Les vallées du Moyen Lay » :
Monsieur Michel FORGERIT

Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire :
Monsieur Emmanuel BERTAUD

Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM) :
Monsieur José JOUNEAU

Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin :
Monsieur Denis CLEMENCEAU

Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire :
Monsieur Mickaël PINEAU

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :
Monsieur Dimitri BOURON

Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :
Monsieur Raphaël FAUCHER

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Sèvre et bocage :
Monsieur Pascal SACHOT

Association pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement du littoral Sud-Vendée (ASNEL) :
Monsieur Jean KAHANE

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP) :
Monsieur François-Marie PELLERIN

Association de défense des riverains du Lay :
Monsieur Vincent JULES

Union départementale des associations familiales (UDAF) :
Monsieur Joseph BREMOND

3 - **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics** : *(13 membres)*

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire
- le Délégué inter-régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin
- la Directrice déléguée du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

ou leur représentant